
GROUPE CM4-CIC

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DE BALE II EXERCICE 2008

Informations sur les risques du ratio de solvabilité

Gestion des risques	3
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques	3
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	3
La Direction des Risques Groupe.....	3
Le Comité des Risques Groupe.....	3
Le Comité de Suivi des Risques Groupe.....	3
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques	3
Schéma global du dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques :.....	4
Composition des fonds propres	5
Adéquation du capital	7
Risque de concentration	9
Expositions par catégorie	9
Expositions par pays de résidence de la contrepartie	9
Expositions par secteur.....	10
Approche standard	11
Expositions en approche standard	11
Système de notation	12
Autorisation	12
Description et contrôle du système de notation	12
Valeurs exposées au risque par catégorie.....	15
Valeurs exposées au risque par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée).....	15
Risque de contrepartie des dérivés et des pensions	17
Techniques de réduction du risque de crédit	18
Compensation.....	18
Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement.....	18
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles.....	18
Les principales catégories de fournisseurs de protection	18
Titrisation	19
Objectifs poursuivis et implication	19
Expositions par type de titrisation	19
Actions	20
Risque de taux du portefeuille bancaire	21
Risque opérationnel	21
Risque de marché	21

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans la partie « Rapport sur les risques » du rapport sur les comptes consolidés du CM4CIC à fin 2008 (page 15-34)

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le Groupe consolidé CM4CIC, la surveillance des risques en mode pérenne s'articule autour de la Direction des risques, du Comité des risques et du Comité de suivi des risques.

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques Groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des risques et les responsables des métiers et fonctions concernés en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le Comité de Suivi des Risques Groupe

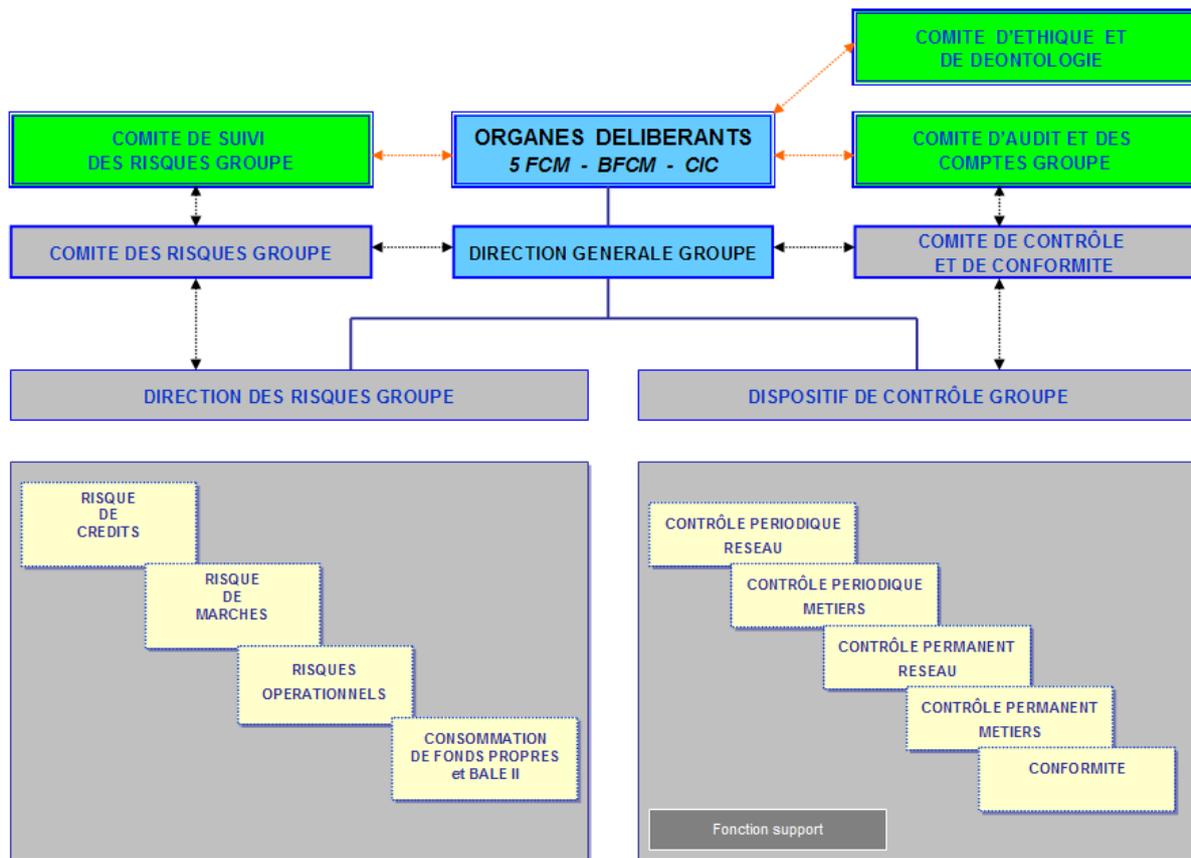
Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques Groupe anime les réunions du Comité et est en charge de présenter les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la Direction des Risques Groupe CM4CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : risques de crédit, risques de liquidité, risques de gestion de bilan, risques des activités de marché, risques opérationnels, risques spécifiques des principales lignes de métier du Groupe. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du Groupe CMCIC et interfacés avec la comptabilité.

Schéma global du dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques :



Le Groupe a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques faisant pleinement partie de l'organisation du Groupe, avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les Fonds Propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise) et la reprise, devise par devise, de ces plus values latentes avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins values latentes nettes ne sont, elles, pas retraitées ;
- les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ;
- ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances sont neutralisées,

Les Fonds Propres Complémentaires sont composés de :

- fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ou aux conditions de l'article 4d dudit règlement (titres subordonnés remboursables) ;

- pour les instruments de capitaux propres, les plus values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des éléments visés aux articles 6 et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres, en particulier les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres,

Il s'agit aussi des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeurs.

Le groupe applique la méthode transitoire prévue à l'article 6 du règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance. Pendant une période transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2012, les établissements conglomérats financiers peuvent, en effet, déduire la valeur consolidée de leurs titres d'assurances (acquis avant le 1er janvier 2007) ainsi que les créances subordonnées ayant valeur de Fonds Propres des fonds propres globaux.

En millions d'euros

31 décembre 2008

FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	16 766
Capital	3 703
Réserves éligibles	14 087
Titres hybrides retenus sur accord de la Commission Bancaire	3 336
Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles	-3 901
Déductions des fonds propres de base	-458
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	354
Déductions des fonds propres complémentaires	-4 031
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	17 140
Encours pondérés au titre du risque de crédit	147 586
Encours pondérés au titre des risques de marché	4 651
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	9 478
TOTAL DES ENCOURS PONDERES avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires)	161 716
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires)	29 190
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	190 906
RATIOS DE SOLVABILITE	
Ratio Tier one	8,78%
Ratio Global	8,98%

Adéquation du capital

Le pilier II de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et la Commission bancaire sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier II s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits. Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du

capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière sera fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	11 807
Approche standard	
Administrations centrales et banques centrales	8
Etablissements	168
Entreprises	6 312
Clientèle de détail	1 133
Actions	95
Positions de titrisation en approche standard	20
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	68
Approche notations internes	
Etablissements	582
Clientèle de détail	1 625
Petites et moyennes entités	532
Expositions renouvelables	9
Prêts immobiliers	567
Autres expositions sur la clientèle de détail	517
Actions	629
Capital investissement (pondération 190%)	168
Actions cotées (pondération 290%)	226
Autres actions (pondération 370%)	235
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	396
Positions de titrisation	772
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE (approche standard)	372
Risque de taux	283
Risque de variation sur titres de propriété	48
Risque de variation sur positions de change	41
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL (approche standard)	758
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	12 937

Risque de concentration

Expositions par catégorie

En milliards d'euros

	Expositions au 31/12/2008	Expositions Moyenne
Administrations centrales et banques centrales	46,7	38,5
Etablissements	59,5	57,5
Entreprises	99,2	94,8
Clientèle de détail	169,0	160,0
Actions	3,7	4,5
Titrisation	10,6	5,6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5,7	5,4
TOTAL	394,4	366,3

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux. En effet, la répartition des expositions au 31.12.2008 montre que plus de 70% des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués : la clientèle de détail (43%), les banques (15%) et les souverains (12%).

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

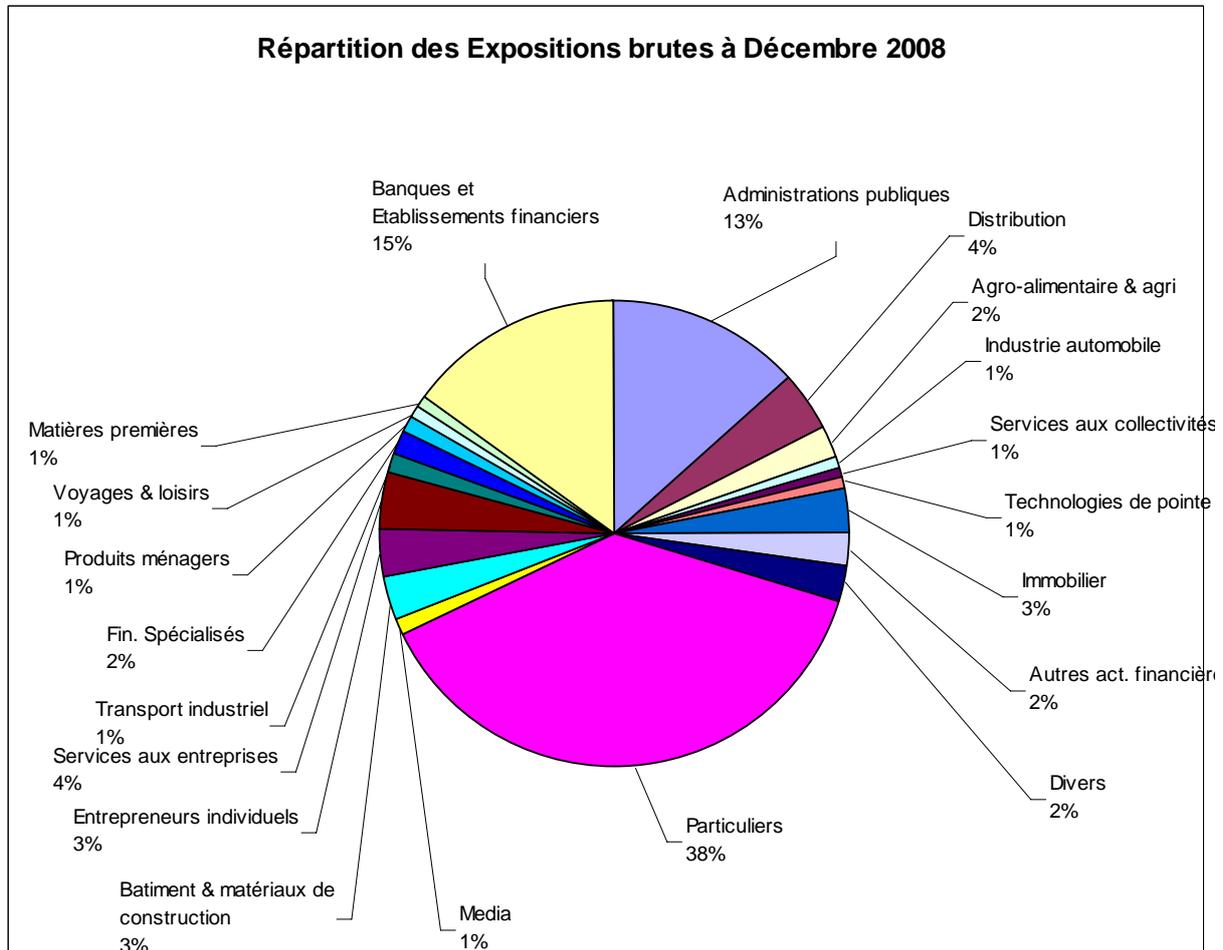
Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE*	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	10,5%	0,4%	1,4%	0,1%	12,5%
Etablissements	11,3%	0,1%	3,5%	1,1%	15,9%
Entreprises	21,2%	0,7%	2,5%	2,1%	26,5%
Clientèle de détail	39,3%	4,9%	0,4%	0,5%	45,1%
TOTAL	82,2%	6,2%	7,7%	3,8%	100,0%

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au

31.12.2008 en est le reflet avec 96% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille

témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

Les expositions en approche standard sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont celles des filiales étrangères pour lesquelles le groupe a opté pour l'approche standard.

Pour les expositions sur les entreprises, le groupe pondère les expositions à 100% ou à 150% si l'Etat de résidence de la contrepartie est lui-même pondéré à 150%.

Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD

En milliards d'euros
Pondérations à :

EXPOSITIONS BRUTES	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	46,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,7
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2
Banques et sociétés financières	0,0	1,1	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0
Entreprises	0,0	0,0	2,1	0,3	3,3	0,1	91,9	1,5	99,2
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	0,9	0,1	20,1	2,3	0,1	23,5

VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	46,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,6
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7
Banques et sociétés financières	0,0	1,1	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0
Entreprises	0,0	0,0	2,0	0,3	2,9	0,1	74,8	1,3	81,5
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	0,9	0,1	17,4	0,6	0,1	19,1

Système de notation

Autorisation

Le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser à partir du 30.06.08, son système de notation interne du risque de crédit en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille de clientèle de détail.

Par ailleurs, le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne sur le portefeuille banques à compter du 31.12.2008.

Les filiales étrangères demeurent pour l'instant traitées avec l'approche standard.

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à celui du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants:
 - Particuliers ;

- PM Retail ;
- SCI ;
- Entrepreneurs individuels professionnels;
- OBNL.

- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts pour les Banques.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base

trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue d'une part en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et d'autre part en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

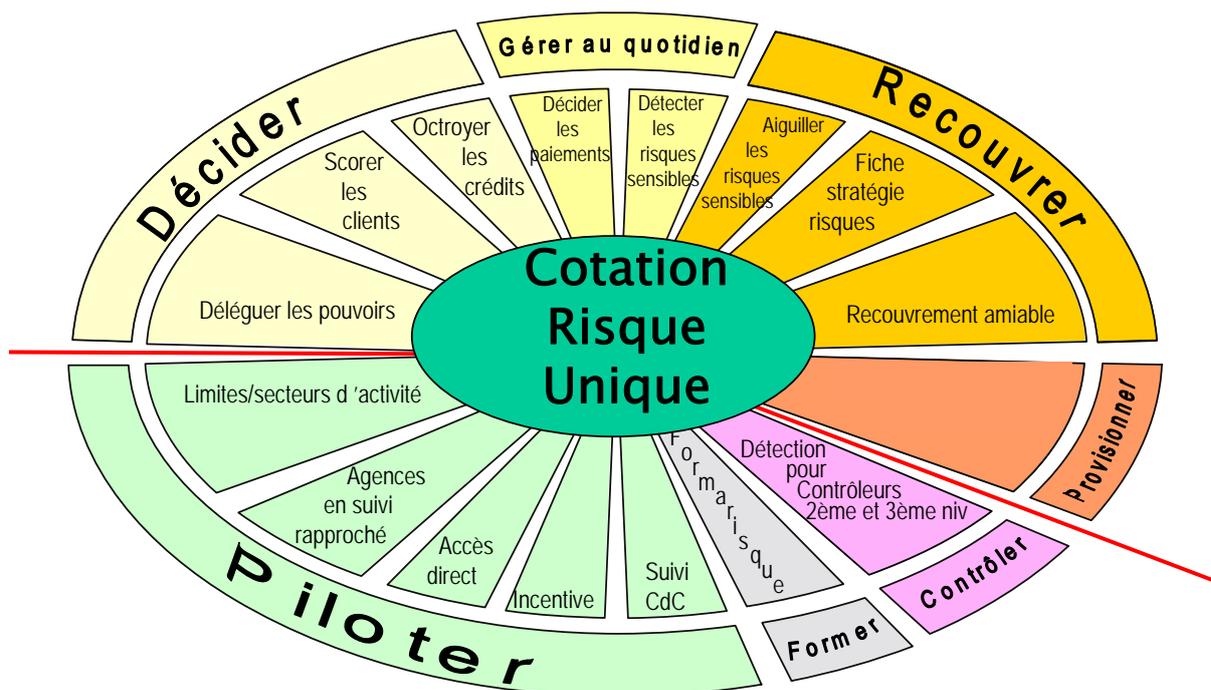
Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et

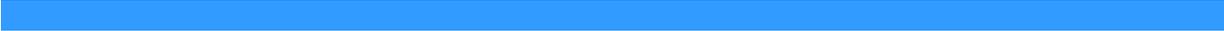
sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :





La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de meilleures pratiques entre les entités du groupe ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à un même système informatique, structurant l'organisation du groupe ;
- les outils de reporting qui vérifient l'homogénéité des pratiques.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque par catégorie

<i>En milliards d'euros</i>	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation internes fondation		
Etablissements	46,9	0,4
Approche notation internes avancée		
Clientèle de détail		
<i>Revolving</i>	0,7	0,0
<i>Immobiliers résidentiels</i>	59,6	0,2
<i>Autres</i>	79,8	1,7
TOTAL	187,0	2,3

Valeurs exposées au risque par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée)

Clientèle de détail – particuliers

Echelon de qualité de crédit	Valeur exposée au risque (en Mds€)			
	Immobilier résidentiel	Revolving	Autres	Total
1	2,4	0,0	3,0	5,4
2	15,8	0,1	16,5	32,4
3	10,4	0,1	9,7	20,2
4	9,7	0,2	8,5	18,3
5	4,7	0,1	5,9	10,7
6	2,3	0,1	2,7	5,1
7	1,3	0,0	1,3	2,6
8	1,2	0,0	1,1	2,4
9	0,9	0,0	0,8	1,7
10	0,5	0,0	0,8	1,3
TOTAL	49,3	0,7	50,2	100,1

Clientèle de détail – Autres

Echelon de qualité de crédit	Valeur exposée au risque (en Mds€)			
	Immobilier résidentiel	Revolving	Autres	Total
1	1,2	0,0	3,3	4,5
2	2,0	0,0	5,7	7,6
3	1,2	0,0	3,5	4,7
4	1,6	0,0	3,4	5,0
5	1,6	0,0	3,6	5,2
6	0,9	0,0	2,9	3,8
7	0,6	0,0	2,2	2,8
8	0,5	0,0	1,7	2,3
9	0,4	0,0	1,4	1,8
10	0,3	0,0	1,9	2,2
TOTAL	10,3	0,0	29,6	39,9

Risque de contrepartie des dérivés et des pensions

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension. Dans les deux cas, ces opérations sont très principalement logées dans l'activité CMCIC Marchés. Dans ce cadre, des accords de netting et de collateral ont été mis en place

avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie

en milliards d'euros	Valeur exposée au risque
Instruments dérivés	5,6
Opérations de pensions	2,5
Total	8,0

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement

Le groupe définit les sûretés réelles comme un droit de l'établissement de liquider, de conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèces nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un établissement tiers et remboursable sur simple demande.

L'éligibilité des sûretés réelles n'est pas automatique. Celle-ci est soumise au respect préalable d'exigences minimales juridiques et opérationnelles. Afin d'en assurer la prise en compte dans le processus de réduction de risque de crédit, le groupe s'est doté d'outils structurant la démarche opérationnelle des collaborateurs.

De manière concrète, ces outils permettent de gérer les différents statuts des garanties et d'en assurer le respect aux règles de gestion par des alertes se déclenchant en cas de non-conformité. Ceux-ci sont en outre accompagnés d'une documentation détaillée sous forme de procédures. Ces documents décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, le mode opératoire et le traitement des alertes.

Dans tous les cas, la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur reste le critère prépondérant en matière d'octroi.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe Crédit Mutuel.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis et implication

En matière de titrisation du portefeuille bancaire, le groupe intervient très majoritairement en tant qu'investisseur. Les investissements portent notamment sur de RMBS américains.

Il n'y a pas de tranche de première perte. Les titres pondérés à 1250% ont une notation externe inférieure ou égale à B.

Expositions par type de titrisation

En milliards d'euros

Titrisation par nature	Expositions brutes
En approche standard	
titrisation classique	1,2
titrisation synthétique	0,0
En approche fondée sur les évaluations externes	
titrisation classique	9,4
titrisation synthétique	0,0
TOTAL	10,6

En milliards d'euros

Echelon de qualité de crédit	Expositions brutes approche notations internes	Expositions brutes approche standard
1	6,9	1,2
2	0,3	
3	0,1	
4	0,1	
5	0,4	
6	0,3	
7	0,3	
8	0,1	
9	0,1	
10	0,0	
11	0,0	
Positions pondérées à 1250%	0,6	
TOTAL	9,4	1,2

Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

Actions

<i>En milliards d'euros</i>	Valeurs exposées au risque
Actions	3,7
<i>En approche notations internes</i>	
Capital investissement (190%)	1,1
Expositions sur actions cotées (290%)	1,0
Autres expositions sur actions (370%)	0,8
<i>En approche standard</i>	
Actions en approche standard pondérées à 150%	0,8
Participations déduites des FP	4,2

Les participations déduites des fonds propres comprennent très principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital développement est réparti entre la ligne de capital investissement pour les financements de LBO, et les actions en approche standard dans le cas contraire.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux sont traités dans le rapport de

gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.

Risque opérationnel

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque opérationnel sont traités dans le rapport

de gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.

Risque de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent très principalement des activités de CMCIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de marché sont traités dans le rapport de gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.